



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24<sup>e</sup> séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2026/18 - Extension du réseau de chauffage à distance dans l'Est lausannois et le sud de la commune de Pully - Augmentation du niveau de cautionnement de la société CADOUEST S.A.;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de se prononcer en faveur de la réalisation d'une installation de production de chaleur par pompes à chaleur sur l'eau du lac sur le territoire communal de Pully, du même type que celle qui est en cours de réalisation par les SIL à Ouchy, dont la production thermique sera injectée dans le réseau de chauffage à distance des SIL, sous réserve des éléments qui lui seront présentés le moment venu dans un préavis spécifique sollicitant le crédit d'investissement du patrimoine financier idoine ;
2. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 36'000'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne, pour financer l'extension du réseau de chauffage à distance à l'Est de la commune de Lausanne et sur secteur sud de la commune de Pully ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 2'400'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer les études et la réalisation de la centrale de production de chaleur au sein du collège Arnold Reymond sur la commune de Pully, dans le but de développer, le chauffage à distance dans ce secteur ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir linéairement et annuellement, à compter de l'année suivant la mise en service, la somme prévue aux chiffres 2 et 3, inscrites aux rubriques 330 et 331 des services concernés des Services industriels ;
5. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 2 et 3 ;
6. d'accepter le prélèvement sur le fonds transition énergétique en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;

7. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 2, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaires à présenter le projet ;
8. de porter en déduction des dépenses d'investissement des crédits les éventuelles subventions qui pourraient être accordées ;
9. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 9'000'000.- à CHF 17'000'000.-, soit une augmentation de CHF 8'000'000.-, dès le 1er avril 2026, pour une durée de 20 ans, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même. Ce cautionnement est rémunéré.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe

